

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 12 (1874)
Heft: 17

Artikel: Lausanne, le 25 avril 1874
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182774>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr.
 Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 25 avril 1874.

Enfin le grand œuvre de la révision est accompli. C'est bien heureux ; car si la digestion a pu s'opérer ce n'est pas sans peine ; elle a été longue, laborieuse, hésitante.

Que de discours, que de réunions populaires, que d'articles de journaux, que de brochures et de correspondances il nous a fallu prendre sous forme de vermouth ou d'absinthe !...

Et cela se comprend. On avait tellement chauffé en 1872, qu'il était fort difficile de refroidir en 1874 : on ne se donne point impunément la tâche ingrate d'allumer l'incendie et de l'éteindre.

Mais si la peine a été grande, le travail rude, avouons que le résultat est un fruit bien doux et savoureux pour bon nombre de nos confédérés. Ecoutez comment leur joie s'épanche dans ces quelques strophes empreintes des sentiments les plus fraternels et embaumées des premières senteurs du printemps :

Le 19 avril 1874.

A la Suisse.

Renaissiez, fleurs printanières,
 Joyeux oiseaux, charmez-nous !
 Et regagnez vos tanières
 Chouettes, vautours et loups.

Verdissez, forêts, cottages !
 Jours, soyez resplendissants !
 Ciel, dissipe tes nuages
 Sur les corbeaux croassants.

Alpe, lève-toi plus blanche,
 Fleuve, redore ton eau ;
 Mets ton habit du dimanche,
 Suisse ! et lève ton drapeau !

Tandis que les écrevisses
 Se traînent à reculons,
 Trois cent mille braves Suisses
 Disent : — En avant ! marchons.

Tandis que la bande noire
 Nous a voués à Satan,
 Tonne, canon de victoire !
 Flotte, drapeau rouge et blanc !

La voix du peuple est béanie
 Et forte dans nos cantons :
 A la Suisse rajeunie
 Braves citoyens, chantons !

Oui ! trois cent mille cœurs suisses
 Ont réuni leurs efforts :
 Oui ! les cieux nous sont propices,
 Oui ! nous sommes forts, très forts !

Delémont, 20 avril 1874.

En effet, c'est un peu fort. Nous n'eussions jamais cru qu'il y eut deux cent mille écrevisses dans notre belle patrie.

Il est vrai qu'en beaucoup d'endroits, à Lausanne, à Orbe, à Lavaux et dans bien d'autres parties de notre canton, le triomphe révisionniste a été chanté avec moins de lyrisme et d'enthousiasme que chez nos amis de Berne. Les idées centralisatrices n'ont jamais enflammé les cœurs sur les bords du Léman. Les *oui*, allant au scrutin, nous remettaient en mémoire une charmante poésie de Mme Desbordes-Valmore débutant par ces vers :

Un tout petit enfant s'en allait à l'école.

On avait dit : Allez ! Il lâchait d'obéir ;
 Mais son livre était lourd, il ne pouvait courir, etc.

Chose plus frappante encore : l'Hôpital cantonal, qui a aussi voté, donne pour résultat 8 *oui* et 40 *non*. C'est la première fois que nous voyons des malades ne voulant pas améliorer leur constitution ?...

Si l'on considère en outre qu'un nombre assez considérable d'électeurs ont dit *oui par gain de paix et pour en finir*, comme nous l'avons entendu mainte et mainte fois répéter, on peut en conclure que la révision aurait mauvaise grâce à crier victoire dans notre canton ; — pas même en Suisse. C'est du reste ce qu'exprime aujourd'hui, en quelques lignes, et beaucoup mieux que nous ne saurions le faire, un journal de Lausanne.

« Le chiffre des électeurs qui se sont prononcés pour le rejet, nous dit-il, grossi par un nombre considérable d'abstentions, suffira pour prouver que l'affaire a été plus disputée qu'on ne l'attendait. »

Plus loin :

« Nous ne regrettons nullement que le projet ait rencontré chez nous une vive opposition. »
 Constitution nouvelle ne peut et ne doit provoquer aucun enthousiasme ; c'est une transaction que chacun discute et voit à sa manière.
 « Ceux qui ont trouvé que les sacrifices faits par

» les fédéralistes étaient plus considérables que ceux qu'on leur faisait, ont bien fait de dire non.

» Ceux qui ont pensé, au contraire, que la bâ lance avait été tenue égale, ont dit oui, et ils ont bien fait aussi. »

Voilà au moins une argumentation à contenter tout le monde. Ce n'est ni froid, ni bouillant. Evidemment, ces paroles de saint Paul aux Corinthiens doivent l'avoir inspirée :

Celui qui marie sa fille fait bien ; mais celui qui ne la marie pas fait mieux.

Nous avouons que c'est mettre par trop de tiédeur à nous recommander cette nouvelle ère de liberté et de progrès qui va s'ouvrir. De deux choses l'une ; ou l'affaire est bonne ou elle est mauvaise. Si elle est bonne, soyons logiques, réjouissons-nous, applaudissons des deux mains, tirons cent coups de canon s'il le faut ; — ne fût-ce que par gain de paix ! ...

Cela dit, montrons-nous bons Suisses, bons confédérés, et espérons que nos craintes seront trompées.

Il est un fait certain et que nous nous empressons de reconnaître : à côté de dispositions douteuses, très élastiques, et dont l'application mal dirigée pourrait être fatale à notre pays, il est assez d'excellentes choses dans la nouvelle Constitution pour qu'il soit possible de faire tourner le tout au bien général.

On a dit avec raison : toutes les lois, toutes les Constitutions sont bonnes lorsqu'elles sont mises en de bonnes mains. C'est là le but auquel nous devons tendre, et qui doit désormais tenir en éveil tous les vrais amis de la patrie commune.

Le vin est tiré, il faut l'accepter de bonne grâce et le boire ; mais le boire avec circonspection.

Paris, 20 avril 1874.

Hier, 19 avril, pendant que le peuple suisse déposait un vote solennel dans ses urnes électorales, notre Société suisse de secours mutuels à Paris, fêtait le vingt-sixième anniversaire de sa fondation dans le grand salon des « Nouvelles vendanges de Bourgogne », sous la présidence de M. Perrenoud.

L'assistance était nombreuse. Salle comble et, comme toujours en pareille circonstance, magnifiquement décorée des emblèmes, des drapeaux et attributs de nos vingt-deux cantons. Les sociétés de chant et de gymnastique avaient là aussi leurs bannières et leurs représentants.

Au fond de la salle flottaient entrelacées au-dessus de la tête du président, le drapeau fédéral et le drapeau français.

Les discours et les chants se sont succédés avec beaucoup d'entrain et ont été chaleureusement applaudis. Dans son toast « à la patrie » M. Edouard Berthoud a parlé, comme la plupart des autres orateurs, dans un sens favorable à l'acceptation de la nouvelle constitution fédérale.

Après lui, M. Perrenoud, portant un toast « à la France » a fait le résumé historique des différents

traités d'alliance entre la France et la Suisse. Il a effleuré, en passant, la lamentable histoire des dernières années. Puis M. Fritz Muller est venu faire appel à la bienveillance en faveur des Suisses indigents de Paris. La quête qui a suivi ce dernier discours a été assez fructueuse.

M. Lardy, secrétaire et conseiller de la légation suisse, a présenté succinctement le tableau du développement progressif de notre société. Il en résulte que, en vingt-cinq ans, la mutualité suisse de Paris, a dépensé un demi-million pour le soulagement des maux et des misères de nos ressortissants. Certes, c'est là un résultat magnifique, quand on songe que la Société a commencé avec des ressources insignifiantes, en 1849, dans un local ignoré de la rue Quincampoix.

MM. Kern et le pasteur Rouville ont parlé à leur tour des institutions républicaines, du service militaire obligatoire, de l'instruction publique, etc., etc.

Les chants de « l'Harmonie » alternaient avec les discours. Le rimeur habituel de ces sortes de réunions, M. Aug. Brun, a récité ses strophes sur le *Grütti*, strophes qui ont été fort applaudies aussi. On a chanté un « Salut à la patrie » dont les paroles sont du même auteur et la musique de M. Offenbach, frère du célèbre maestro et directeur de l'Harmonie.

Au cours de la séance, le président a donné lecture d'un télégramme venu de Lausanne et apportant à l'assemblée les salutations et les vœux d'un ancien sociétaire, M. Louis Leyvraz, qui fut un des plus ardents propagateurs de notre mutualité. Deux lettres, de MM. Marcuard et Krauss, membres de la Société helvétique, arrivèrent également séance tenante et furent communiquées à l'assemblée. Ces messieurs s'excusaient de ne pouvoir assister au banquet et envoyait leur offrande à la quête.

La soirée si bien commencée s'est terminée par un bal plein d'entrain au profit de la caisse de bienfaisance. Mais toutes les préoccupations étaient du côté de la patrie. On attendait avec impatience le résultat du scrutin populaire portant la date mémorable du 19 avril.

◆◆◆

Un journal de médecine légale donne des détails très curieux sur l'attitude des cadavres, d'après des observations faites dans la dernière guerre.

Le docteur Rossbach, de Wurzbourg, a pu observer un certain nombre de cadavres qui avaient conservé, dans l'état de rigidité, une attitude prise pendant la vie, au moment de la mort, témoignant un but intentionné, bien apparent et souvent contraire aux lois de la pesanteur. Il en cite plusieurs exemples remarquables.

C'est d'abord dans la conservation de l'expression de la physionomie, expression qui témoigne des sentiments qu'a dû éprouver l'individu dans les derniers moments de la vie. Ainsi une rangée de hussards français, tombés au haut d'une colline, gardèrent tous un visage sombre ou des traits contrac-